

## ONZIÈME CONFÉRENCE DE NAVIGATION AÉRIENNE

Montréal, 22 septembre – 3 octobre 2003

### DÉCISION DE LA PLÉNIÈRE

Le 3 octobre 2003, la Plénière a adopté les rapports sur les points 2, 5 et 7 de l'ordre du jour, figurant respectivement dans les notes AN-Conf/11-WP/197, 205 et 202, sans modifications.

Le 3 octobre 2003, la Plénière a adopté les rapports sur les points 1, 3, 4 et 6 de l'ordre du jour, figurant respectivement dans les notes AN-Conf/11-WP/190, 203, 204 ainsi que 201 et l'Additif n° 1, sous réserve des modifications suivantes :

**1. RAPPORT SUR LE POINT 1**

Page 1-9, paragraphe 1.2.2.3, avant-dernière ligne, *remplacer* «responsabilités» par «tâches».

**2. RAPPORT SUR LE POINT 3**

Page 3-9, Recommandation 3/3, alinéa c), dernière ligne, après «communication», *ajouter* une virgule et les mots «la divulgation des renseignements».

**3. RAPPORT SUR LE POINT 4**

Page 4-5, paragraphe 4.3.1, 9<sup>e</sup> ligne, *remplacer* «permettre d'employer» par «faciliter l'emploi».

**4. RAPPORT SUR LE POINT 6**

a) Page 6-12, paragraphe 6.2.3.11, 4<sup>e</sup> ligne, après «... site Web de l'OACI», *ajouter* «(<http://icaosec.icao.int>, cliquer sur *NSP* puis sur le répertoire *Links*)».

b) Page 6-14, Recommandation 6/6, titre, *ajouter* «RNAV» après «procédures».

c) Page 6-14, Recommandation 6/7, titre, *ajouter* «GNSS» après «RNAV».

d) Page 6-15, après le paragraphe 6.2.5.7, *insérer* les paragraphes 6.2.5.8, 6.2.5.9 et 6.2.5.10 figurant dans l'Additif n° 1 à la note AN-Conf/11-WP/201.

— FIN —